

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 3

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enseignant de Saulcy ; 75,000 francs pour l'hospice d'internement de Sonvilier ; 37,820 francs pour l'hôpital de Saint-Imier ; 64,050 francs au Syndicat des eaux de la Haute-Ajoie ; 158,700 francs pour le Syndicat des eaux des Franches-Montagnes ; 49,920 francs pour le bâtiment scolaire de la Montagne de l'Envers de Sonvilier ; 68,180 francs pour les logements du corps enseignant de Lajoux.

Le Syndicat des eaux des Franches-Montagnes termine l'exercice 1953 avec un actif réjouissant. Non seulement l'alimentation en eau potable puisée à Cortébert ne marque aucun fléchissement, mais la nappe productrice a permis un excédent de consommation de près de 300.000 m³ par rapport aux prévisions, — excédent dont ont bénéficié, en particulier, Tramelan, Les Bois, La Ferrière, Saignelégier et Les Breuleux.

* *

Vers un Syndicat Doubs-Ajoie pour l'alimentation en eau potable. Les représentants des autorités communales de Courgenay, Alle, Bonfol, Porrentruy et Saint-Ursanne ont constitué un comité d'initiative tendant à la réalisation d'un projet, devisé à deux millions de francs, prévoyant le captage de la nappe souterraine des Champs-Fallats et l'amenée de cette eau, au moyen d'un système de pompage, par le tunnel de la Croix, jusqu'aux villages d'Ajoie.

* *

Le Syndicat chevalin « Ajoie », bien que restant toujours le plus important des 75 syndicats de cet ordre en Suisse, subit cependant une régression, constatée à sa dernière assemblée générale. Les fils d'agriculteurs n'entrent plus, autant que précédemment, dans la cavalerie ; bon nombre d'entre eux demandent à être incorporés dans les armes motorisées. Le syndicat conserve toutefois une belle prospérité : 1421 sujets primés, dont 948 juments, 480 pouliches et 13 jeunes étalons, détenus par 585 membres, contre 616 l'année dernière.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Introduction de nouvelles industries

Notre association vient de passer un contrat avec la ville de Bienne en vertu duquel l'Office pour l'étude de nouvelles industries de Bienne étendra son activité aussi au Jura bernois. Il s'appellera dès maintenant

Office pour l'introduction de nouvelles industries Bienne-Jura.

Adresse : 49, Rue Centrale, Bienne.

N° tél. : 032/2 73 11.

Titulaire : M. Hermann Strauss, Ing.-Conseil.

Pour toutes les affaires relatives à l'introduction de nouvelles industries dans le Jura, on est prié de s'adresser soit à M. F. Reusser, président de l'ADIJ à Moutier, soit directement à l'Office de Bienne.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38

Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source